



insign.fr

H.E. António GUTERRES
Secrétaire général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Paris, le 6 octobre 2020

**Objet : Déclaration de soutien continu au Global Compact
des Nations Unies**

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer la volonté d'Insign de continuer à soutenir les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre et suite à ces 2 années d'adhésion, nous vous exprimons notre volonté de poursuivre notre engagement vis-à-vis du Global Compact dans la promotion de ces 10 principes fondateurs.

Nous nous engageons auprès du Global Compact des Nations Unies à participer de la manière suivante :

- 1- Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans notre sphère d'influence.
- 2- Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme
- 3- Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- 4- Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- 5- Abolir effectivement le travail des enfants

7, rue de la République
69001 Lyon

21, rue du Fg Saint-Antoine
75011 Paris

7, route de Lamastre
07300 Tournon-sur-Rhône

+33 (0)4 72 00 35 80



insgn.fr

- 6- Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession
- 7- Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
- 8- Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- 9- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
- 10- Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Nous convenons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication d'une Communication sur l'Engagement (COE) et le progrès (COP), décrivant les efforts de notre organisation pour soutenir la mise en œuvre des 10 principes et de s'engager auprès du Global Compact.

Nous soutenons la responsabilité publique et la transparence, par conséquent nous nous engageons à publier nos progrès dans un délai de deux ans maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite tous les deux ans, en conformité avec les directives pour les Communications sur l'Engagement du Global Compact des Nations Unies.

Nous publions ainsi cette année sur le site du Global Compact un document (COP) représentant nos actions pour l'année 2019.

Meilleures salutations,

Lionel CUNY
Président

7, rue de la République
69001 Lyon

21, rue du Fg Saint-Antoine
75011 Paris

7, route de Lamastre
07300 Tournon-sur-Rhône

+33 (0)4 72 00 35 80